

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 octobre 2008
(convocation du 13 octobre 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Octobre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert (jusqu'à 10 h 00)
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard (à partir de 11 h 00)
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain (jusqu'à 10 h 45)
M. SEUROT Bernard à M. PUJOL Patrick
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. GUILLEMOTEAU Patrick (jusqu'à 10 h 05)
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. BALLOT Chantal à M. LAMAISON Serge
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DESSERTINE Laurence
M. CAZENAVE Charles à DELAUX Stéphan (jusqu'à 10 h 30)
Mme COLLET Brigitte à M. BOUSQUET Ludovic

Mlle DELTIMPLE Nathalie à Jean-Jacques BENOIT (à partir de 11 h 00)
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. GALAN Jean-Claude à Mme. ISTE Michèle
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis (à partir de 10 h 55)
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. MERCIER Michel à M. FREYGEFOND Ludovic (à partir de 11 h 30)
M. PAILLART Vincent à M. DUBOS Gérard (à partir de 10 h 30)
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. PALAU Jean-Charles
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine

LA SEANCE EST OUVERTE

Mission d'assistance visant à intégrer la santé et la sécurité des agents lors des activités de collecte des ordures ménagères. Appel d'offre. Autorisation.

- Inscription de ce projet dans le cadre d'une démarche de prévention du Fonds National de Prévention de la CNRACL. Dossier de demande de subvention. Autorisation.**

□

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux a souhaité mettre en place deux projets directement liés au fonctionnement du service de collecte des ordures ménagères :

- Une évaluation des risques professionnels (EvRP) de la collecte des ordures ménagères, qui sera menée par le département hygiène et sécurité de la DRH
- La mise en place, sous forme d'une mission spécifique (mission DOE : projet d'évolution de la gestion des ressources humaines à la collecte des déchets ménagers), d'une démarche participative ayant pour objectif la constitution d'un plan global d'actions visant à :
 - Adapter l'organisation du travail à l'évolution du service public
 - Définir des parcours professionnels valorisant au sein de la Communauté Urbaine pour les agents de ce service
 - Définir un mode de management adapté à la Collecte
 - Améliorer la disponibilité du personnel
 - Rationaliser le plan de charge

Ces deux chantiers doivent déboucher sur un plan d'actions cohérent à mettre en œuvre. Sollicité par la communauté Urbaine, le Fond National de Prévention (FNP) des accidents de service et maladies professionnelles de la CNRACL se propose d'apporter un soutien technique et méthodologique par le financement d'une prestation externe d'assistance.

Elaboré sous forme de MAPA, cette prestation a pour but d'apporter :

- Une expertise technique et méthodologique dans la mise en œuvre du plan d'action
- une assistance technique dans la mise en œuvre de mesurages et d'analyse physiologiques ou psychologiques
- une aide dans les phases d'expérimentation
-

Cette prestation se déroulera en 2 phases. La phase 1 est une tranche ferme, la phase 2 est une tranche conditionnelle qui ne sera exécutée que si la phase 1 s'est correctement déroulée. Le cadre détaillé de ces deux phases est le suivant :

1) Phase 1 :

Dans le cadre de la réalisation en interne l'EvRP, l'accompagnement du prestataire doit permettre de :

- i. Analyser et quantifier l'activité de travail, en relation avec l'EvRP : contraintes physiques, physiologiques (mesure de la charge physique, des nuisances sonores ou autres, d'exposition à des polluants atmosphériques, de la charge mentale..)
- ii. Faire émerger et recenser des propositions d'améliorations pour supprimer, réduire et maîtriser les risques inhérents aux activités de collecte des ordures ménagères. Ces propositions doivent respecter les contraintes réglementaires et statutaires en vigueur.

A partir des conclusions de la « mission DOE » :

- iii. analyser les conditions de la mise en œuvre au regard des risques engendrés
- iv. rechercher et recenser les bonnes pratiques au niveau local, national et international

2) Phase 2 :

- a. Construire un projet de conduite du changement à partir des orientations retenues par la mission DOE et enrichie des résultats de la phase 1
- b. Aider la collectivité dans l'expérimentation des propositions retenues par le comité de pilotage (organisation de tests, validation sur le terrain, assistance lors des réunions avec les représentants du personnel ...)
- c. Elaborer une recommandation d'actions mutualisables (FNP)
 - i. A l'issue des tests et de la mise en œuvre des changements, établir des préconisations pour aider les collectivités au niveau national, à organiser la collecte des ordures ménagères en santé publique

Le montant estimé de la prestation est le suivant :

Tranche ferme (phase 1) : 100 000 €

Tranche conditionnelle (phase 2) : 74 000 €

Cette mission d'assistance sera financée par la subvention qui nous sera octroyée par la CNRACL dans le cadre du fonds de prévention. Dès à présent, la subvention qui pourra nous être attribuée au titre de la phase 1 est fixée à 124 000 €.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention passée avec la CNRACL dans le cadre du fonds de prévention, permettant d'obtenir la subvention qui servira à financer la dépense.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 octobre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 NOVEMBRE 2008

PUBLIÉ LE : 18 NOVEMBRE 2008

M. BERNARD SEUROT